

SODIFRANCE

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 4.934.858,24 €uros
Siège : Parc d'Activités "La Bretèche"
35760 SAINT GREGOIRE
383 139 102 RCS RENNES

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR SODIFRANCE DE SES
PROPRES ACTIONS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 22 JUIN 2007**

1. Date de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à autoriser le programme

Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2007.

2. Nombre de titres détenus directement et indirectement

Au 05 juin 2007, la société détient directement ou indirectement 154 916 de ses propres actions (dont 4 081 actions dans le cadre de son contrat de liquidité) soit 4,83 % du capital.

Suite à une opération de fusion-absorption réalisée par la société SOFT-MAINT, filiale de la société SODIFRANCE, 4.045 actions de la société SODIFRANCE précédemment détenues par la société absorbée sont à ce jour auto-contrôlées.

3. Répartition par objectifs des titres détenus

Au 05 juin 2007, la société détient 150 835 actions affectées à l'objectif de conservation en vue d'échanges ou de la remise de titres en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

4. Objectif du présent programme de rachat

Les objectifs du présent programme de rachat sont :

- assurer la liquidité ou animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI,
- conserver lesdites actions et procéder à des échanges ou remise de titres en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- attribuer des actions gratuites aux salariés ou mandataires de la société ou de son groupe conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce,

.../...

- céder des actions aux salariés de la société ou de son groupe dans le cadre d'un ou plusieurs plans d'épargne entreprises créés dans lesdites sociétés du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les articles L.443-1 et suivants du Code du Travail,
- annuler ultérieurement des actions acquises par réduction du capital de la société.

5. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres, prix maximum d'achat

La présente opération concerne les actions ordinaires SODIFRANCE cotées sur Euronext Paris – compartiment C - Code Euroclear FR0000072563.

Le pourcentage de rachat maximum autorisé par l'Assemblée Générale Mixte est de 10 % du nombre total des actions composant le capital social, soit 320.742 actions (*compte tenu des 154 916 actions déjà détenues : 5,17 % soit 165 826 actions*).

Le prix maximum d'achat autorisé est de 15 €uros par actions.

6. Durée du programme de rachat

La durée de ce programme de rachat d'actions est de dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2007.

7. Opération du précédent programme de rachat du 1^{er} juin 2006 au 5 juin 2007

Situation au 5 juin 2007

- . Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte : 4,83%
- . Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0
- . Nombre de titres détenus en portefeuille : 154 916
- . Valeur comptable du portefeuille au 05 juin 2007 : 907 747 €uros
- . Valeur de marché du portefeuille au 05 juin 2007 : 1 053 429 €uros

	Flux bruts cumulés pour la période du 1 ^{er} juin 2006 au 5 juin 2007		Positions ouvertes au 5 juin 2007			
	Achat	Vente	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	173 595	90 710	Options d'achat achetées	Achat à terme	Options d'achat vendues	Vente à terme
Echéance maximale moyenne		
Cours moyen de la transaction en €uros	5,66 €	6,06 €				
Prix d'exercice moyen
Montants en €uros	981 775,64 €	549 790,17 €				

La société n'a pas utilisé de produits dérivés.